



CHIMIE ÉNERGIE
S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS

Section Leguay Emballages



Le mystère perdue ...

Nous ne saurons pas si « Accueillir magazine » disait vrai !!!

Le Conseil des Prud'hommes d'Orléans, dans son délibéré du 3 octobre a décidé de renvoyer les débats sur le fond concernant le différend qui oppose la CFDT et la Direction.

La justice avait été saisie pour faire valoir le droit et contraindre **l'employeur à assumer ses obligations réglementaires** concernant l'entretien des tenues de travail qu'il impose à ses salariés.

En prenant cette décision, le Conseil des Prud'hommes d'Orléans, s'il fait gagner un peu de temps à la Direction, souligne surtout le bienfondé de la démarche engagée par la CFDT (**puisque'elle n'a pas été déboutée**).

La seule question qui se pose maintenant est de savoir si la Direction saura profiter de ce délai pour revenir autour de la table et négocier une sortie par le haut ou bien si elle préfère poursuivre dans la voie du juridique...